



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Chancre coloré du platane :

Projet d'arrêté préfectoral Occitanie



CROPSAV Occitanie - Santé des végétaux
6 décembre 2017

LE CHANCRE COLORÉ DU PLATANE EN QUELQUES MOTS

- Champignon *Ceratocystis platani* spécifique du platane, originaire des USA.

En pénétrant dans les vaisseaux du bois à l'occasion d'une blessure, il entraîne la mort de l'arbre par obstruction de la circulation de sève.



- L'arbre contaminé est une source d'inoculum pour ses voisins.
- Mode de transmission : Homme (blessures, transport de bois contaminé), anastomoses racinaires, véhiculé aisément par l'eau.
- En raison de sa virulence, ce champignon est un organisme nuisible réglementé (sur végétaux de platanes destinés à la plantation, et bois) dont l'introduction et la dissémination sont interdites, en application de la réglementation européenne.

SYMPTOMES ET DEGATS :



Pousse moins vigoureuse, feuillage réduit et jaunissant, fructification plus abondante



Lésion allongée dans le sens du bois, de couleur bleue violacée : FLAMME



Chancre plus âgé : Flamme violacée et craquellement de l'écorce, qui ne tombe pas. Pas de réaction cicatricielle

Coloration du bois



... Mortalité de l'arbre en quelques mois

REGLEMENTATION

- Directive 2000/29/CE - Annexe II – Partie A - Chapitre II (AM du 24/05/2006) :

Ceratocystis platani présent dans la Communauté

Introduction et dissémination interdites sur végétaux de *Platanus* destinés à la plantation (hors semences) et bois de *Platanus*

Partie B : zones protégées de la Communauté (Rép. Tchèque, Irlande, Suède, Royaume Uni)

Les végétaux sensibles et le bois doivent circuler avec passeport phytosanitaire européen

- AM du 15/12/2014 – *danger sanitaire catégorie 1 (intérêt général)*
- AM du 31/07/2000 – *lutte obligatoire en tout temps et en tout lieu*
- AM du 22/12/2015 – *Lutte contre Ceratocystis platani*